

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 250

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES DÉPUTÉES: La loi conférant l'éligibilité aux femmes entra en vigueur en 1918, quelques semaines seulement avant les élections générales. Bien qu'à ce moment toutes les meilleures places sur les listes électorales fussent prises, 16 candidates se présentèrent, mais une seule fut élue: la comtesse Markiewicz (Irlande), qui refusa d'occuper son siège, parce qu'elle appartenait au parti Sinn-Fein qui avait adopté la politique de non-participation.

La vicomtesse Astor fut donc la première femme qui entra à la Chambre des Communes. Elle fut élue en 1919, lors d'une élection partielle pour Plymouth, succédant à son mari qui passait à la Chambre des Lords. Elle obtint une majorité de 5.203 voix. Sa circonscription comprend un grand port et des docks.

En 1921, Mrs. Margaret Wintringham (libérale) fut élue pour Lindsey (Louth), pour remplacer son mari décédé. Elle a siégé jusqu'en 1924 à la Chambre des Communes.

Aux élections générales de 1924 furent élues:

Lady Astor: 5.079 voix de majorité. — La duchesse d'Atholl: 8.279 voix de majorité. — Mrs. Hilton Philipson: 3.965 voix de majorité. — Miss Ellen Wilkinson: 927 voix de majorité.

Aux élections complémentaires de 1926, Miss Susan Lawrence et Miss Marg. Bondfield ont été élues, l'une à East-Ham avec 1.687 voix de majorité, l'autre à Wallsend avec 5.025 voix de majorité.

ACTIVITÉ DES FEMMES DÉPUTÉES: Voici un bref aperçu de l'activité parlementaire de Lady Astor: Seule membre féminin d'une Commission parlementaire chargée d'étudier, en recueillant les témoignages de magistrats et d'autorités policières, un amendement au Code pénal, et documentée quant aux faits et aux chiffres par les Associations féminines, Lady Astor contribua efficacement à faire voter l'amendement de 1922. C'est aussi en grande partie grâce à elle que les postes d'agentes de police n'ont pas été supprimés. C'est encore elle qui est allée trouver le procureur général et le juge-président, afin de leur prouver, chiffres en mains, le nombre des attentats commis sur des enfants, et de les convaincre de la nécessité de sévir contre ces crimes. Elle protesta avec énergie contre les salaires de famine payés dans certaines professions, aux sommelières par exemple, et donna des détails impressionnants sur leurs conditions de vie. Elle réussit à faire revenir sur sa décision le ministre qui avait déjà résolu d'interrompre les cours donnés aux femmes et aux jeunes filles chômeuses et qui ensuite accorda £ 50.000 à cette œuvre. C'est grâce à elle encore que fut votée la loi donnant aux femmes siégeant dans les tribunaux pour enfants les mêmes pouvoirs qu'aux juges professionnels. Lady Astor insista aussi auprès du gouvernement, afin qu'il prît en considération la Convention de Washington sur l'assurance-maternité, qui reconnaît à toutes les femmes employées dans l'industrie six semaines de repos avant et après leurs couches. Elle insista également sur le droit pour la femme à l'égalité de tutelle, à l'égalité de salaire, aux mêmes situations au service du gouvernement et dans l'industrie, aux mêmes facilités pour le divorce. Elle réclama des réformes pour les aliénés, un traitement équitable des filles-mères, des mesures en faveur de l'hygiène, de l'éducation, des logements salubres, des gardes-malades, des institutrices, etc. Elle a encouragé la création d'un Comité consultatif composé de plus de 50 sociétés féminines importantes, dont les déléguées se rencontreraient chaque mois avec elle. Lady Astor réussit à faire voter par le Parlement une disposition de la loi sur les boissons enivrantes, interdisant la vente de ces boissons aux personnes âgées de moins de 18 ans (1923). Elle a été nommée membre de la Commission spéciale instituée par l'Office colonial pour rapporter au gouvernement sur des questions concernant l'hygiène sociale.

Mrs. Margaret Wintringham a aussi vaillamment défendu la cause des femmes. Le travail le plus important du Parlement se fait dans les Commissions. Mrs. Wintringham a fait partie de la Commission pour l'amendement au Code pénal, de celle de la loi sur la nationalité de la femme mariée, de celle des retraites des institutrices, de l'adoption des enfants, des tutelles. Elle a aussi travaillé en faveur des agentes de police, des tribunaux d'enfants, pour la répression sévère des attentats contre les enfants, pour l'anti alcoolisme, les logements salubres, l'amélioration de la situation de la mère non mariée, pour l'égalité de traitements et de préparation professionnelle entre hommes et femmes, contre les salaires inférieurs des femmes, etc. Elle s'est intéressée particulièrement aux femmes agricultrices et agentes de police.

Miss Ellen Wilkinson s'est faite le champion de la cause des femmes employées dans l'industrie, et elle présenta en 1925 une loi sur les fabriques. Cette même année, elle présenta une loi rendant obligatoire la nomination d'agentes de police dans toutes les communes. Elle a aussi accompli un travail de grande valeur en faveur des enfants de veuves et des pensions aux vieillards.

Miss Margaret Bondfield a également défendu ardemment la cause des ouvrières de fabrique.

FEMMES MEMBRES DU GOUVERNEMENT: Miss Margaret Bondfield a été Secrétaire du Ministère du Travail sous le gouvernement du Labour Party (1923).

La duchesse d'Atholl a été nommée Secrétaire parlementaire du Ministère de l'Instruction publique sous le gouvernement unioniste (1924).

(Extrait de la brochure: « Le Suffrage des Femmes en pratique. »)

De-ci, De-là...

Féministes genevoises à l'honneur.

Nous apprenons avec grand plaisir la nomination de M^{lle} Cécile Bertrand, Dr en médecine, aux fonctions de médecin assistant à la Policlinique médicale de l'Université de Genève. Toutes nos chaudes félicitations vont à M^{lle} Bertrand, qui est membre depuis bien des années du Comité de l'Association genevoise pour le Suffrage, comme d'ailleurs aussi au médecin-chef de la Policlinique, le Dr Humbert, qui a déclaré à plusieurs reprises que, selon lui, il était absolument indispensable qu'il y eût à la Policlinique une femme médecin, vu le grand nombre de malades féminins avec lesquels la Policlinique avait à faire.



LADY ASTOR

La première députée au Parlement anglais.

D'autre part, M^{lle} Marg. Lips, qui, bien que Bâloise, peut être comptée comme Genevoise, habitant depuis longtemps notre ville, où elle a fait ses études de lettres, vient de soutenir très brillamment devant la Faculté des Lettres de l'Université de Genève une thèse remarquable sur *Le Style indirect libre*. « Ce beau travail, écrit le *Journal de Genève*, fait sous la direction de M. le professeur Bally, développe une question mise à l'ordre du jour, il y a bientôt quinze ans, par les travaux de ce dernier. Les attaquants, MM. les professeurs Bally, François et Alb. Sechehaye, ne pouvaient faire que des critiques de détail à cette œuvre fortement documentée et solidement construite. Mais ils étaient d'autant plus libres pour présenter des vues complémentaires sur divers aspects du problème et poser à la candidate des questions auxquelles elle répondit avec décision et compétence. »

M^{lle} Lips, qui est aussi professeur d'allemand à l'École ménagère, a fait ainsi, ajoute le quotidien que nous citons, honneur au corps enseignant secondaire genevois. Et comme suffragiste convaincue et se mettant à la brèche quand l'occasion le demande, elle fait aussi honneur, ajoutons-nous, au mouvement féministe suisse tout entier.

La dixième fille et le Conseil Fédéral.

Ceci n'est point une fable, bien que le titre puisse en donner l'illusion, mais l'histoire authentique du beau geste esquissé, puis aussitôt retiré, du Conseil fédéral ! On sait, en effet, que notre gouvernement helvétique, prix de zèle à l'égard des familles nombreuses, avait décidé d'offrir une allocation de 100 fr. aux parents auxquels naîtrait un dixième fils, mais qu'il n'avait pas prévu le cas auquel ce dixième nouveau-né pourrait être une fille ! C'est pourquoi, lorsque, sitôt son intention généreuse connue, les sollicitations de parents d'une dixième fillette affluèrent, le Conseil tout entier fut plongé dans un cruel embarras... Certes, affirmaient quelques-uns de ses membres, l'éducation d'un garçon coûte plus cher que celle d'une fille, et il serait ainsi normal de limiter ce cadeau gouvernemental aux heureux parents d'un rejeton mâle. — Mais, durent répondre les autres, — les féministes, évidemment, — ce n'est pourtant pas juste d'inférioriser encore ainsi les filles dès leur naissance; et les femmes sont pourtant nécessaires si nous voulons la continuation de la race...

Si bien que le Conseil, pour trouver la solution à ce difficile problème, finit par prendre une résolution sage et commode: celle de ne donner d'allocation à personne. Et vivent les économies!

Le féminisme dans les Balkans.

Lady Aberdeen, la présidente du Conseil International des Femmes, dont on ne peut assez admirer la vaillance et l'endurance, vient de rentrer d'un voyage dans les Balkans, qui lui a permis de prendre contact avec les organisations féminines des trois royaumes de Yougoslavie, de Bulgarie et de Roumanie. Après avoir participé à Bled au Congrès annuel du Conseil National des Femmes yougoslaves, qui groupe 350 Sociétés et que préside M^{me} Petkovitch, une habituée de nos Congrès féministes internationaux, Lady Aberdeen, qu'accompagnaient plusieurs membres de son Comité Exécutif, a été reçue à Sofia par les Sociétés féminines bulgares, que préside depuis plus de 25 ans M^{me} Julie Malinoff; et ensuite à Bucarest, où la princesse Cantacuzène, présidente du Conseil National des Femmes roumaines, et conseillère municipale, avait organisé des réunions du plus grand intérêt. Non seulement Lady Aberdeen a été reçue par la reine-mère et par le corps diplomatique, mais encore, et ceci nous paraît significatif de la bonne entente que les femmes ont réussi à créer, a assisté à un meeting où ont pris la parole des représentantes des minorités politiques maintenant incorporées à la Roumanie, et auxquelles, lors d'un Congrès mémorable, les femmes roumaines ont assuré leur appui pour la réalisation de nombreuses réformes.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale¹

C'est par de brumeuses journées de décembre que les Chambres fédérales se sont réunies. Du *Bundesplatz* on voyait briller le grand lustre de la salle du Conseil des Etats comme un arbre de Noël; mais au dedans l'atmosphère ne ressemblait en rien au « Paix sur la terre » ! La violente lutte politique des semaines précédentes avait trop excité les passions pour ne pas y apporter d'échos.

La grande affaire sensationnelle de la séance d'ouverture a été l'élection du président du Conseil National. Dès 5 heures du soir, un fort cordon de police entourait le Palais fédéral, ne

¹ N. D. L. R. La session de décembre des Chambres fédérales ayant duré très tard cette année, et les fêtes de Noël nous ayant obligées à avancer la composition de notre dernier numéro, il ne nous a pas été possible de publier avant aujourd'hui notre compte-rendu accoutumé du travail de nos législateurs. Mais, malgré ce léger retard, nous sommes certaines que nos lectrices nous sauront gré de les aider ainsi à voir clair dans des questions économiques et financières si importantes pour notre pays.

permettant d'y pénétrer qu'aux personnes munies de cartes. Nos lecteurs n'ont pas oublié la violente campagne menée contre la présidence de M. Grimm. L'année dernière, sa vice-présidence n'avait rencontré que peu d'opposition, les députés ayant plus ou moins été pris par surprise, et de ce fait, M. Grimm a souvent eu l'occasion, pendant l'année écoulée, de présider le Conseil, ce qu'il a fait avec beaucoup d'habileté; mais à côté de son travail intelligent, M. Grimm ne se cache pas de ses convictions révolutionnaires. C'est pourquoi la majorité des représentants du peuple lui a refusé un geste de confiance et l'honneur du fauteuil présidentiel. Reconnaisant toutefois au parti socialiste le premier droit à la présidence, les autres partis avaient convenu de donner leur voix à M. Gros-pierre. Celui-ci, élu par 120 voix contre 50 voix données à la candidature Grimm, a refusé d'accepter cette élection par solidarité avec son parti, qui venait d'essuyer un affront. Au second tour de scrutin, le candidat du parti radical, M. Maillefer, ancien syndic de Lausanne, a obtenu 115 voix contre 53 toujours données à M. Grimm. Les députés socialistes ont quitté la salle en signe de protestation, pour aller à une assemblée publique de démonstration sur le *Waisenhausplatz*. Tout ceci s'est du reste passé dans un ordre parfait, et la foule de curieux s'est dispersée dans un calme absolu.

L'Assemblée fédérale réunie a désigné comme président de la Confédération pour 1927 M. Giuseppe Motta. C'est la troisième fois que notre ministre des affaires étrangères, qui a représenté la Suisse avec tant de distinction aux Assemblées de la S. d. N., occupe le siège d'honneur. Il a reçu les chaudes félicitations de son canton d'origine, le Tessin, ainsi que des représentants de puissances étrangères. La vice-présidence, par contre, est échue à M. Schüthess, qui, chose tout à fait inusitée, a réuni même les suffrages des socialistes, à en juger par le petit nombre de bulletins rentrés blancs. La campagne pour le monopole du blé semble lui avoir fait des amis dans l'autre camp: jusques à quand? ... Le Tribunal fédéral, enfin, sera présidé, pour une période de deux années, par M. Kirchhofer, un de ses membres les plus distingués. M. Virgile Rossel, bien connu en Suisse romande comme juriste et comme écrivain, a été porté à la vice-présidence.

Comme à l'ordinaire pendant la session d'hiver, les Chambres ont dû examiner le budget de la Confédération pour l'année 1927. Malgré de grands efforts d'économie dans tous les Départements et des retranchements sur nombre de crédits, M. Musy n'est pas arrivé à équilibrer le budget, comme il le désirait, d'autant plus que les revenus du tabac, allant alimenter le fonds pour l'assurance-vieillesse, n'ont pas été remplacés dans la caisse générale. Il y a progrès, toutefois: les recettes prévues se montant à 309 millions et les dépenses à 323 millions, le déficit de 14 millions est de 10 millions inférieur à celui de l'année dernière. Mais notre situation financière reste bien difficile, malgré le fait réconfortant, invoqué par M. Musy, que notre change n'a pas baissé comme celui de tous nos voisins! Mais comme c'est certainement au bonheur d'avoir été épargnée par la guerre que la Suisse doit avant tout la stabilité de son franc, nous devons bien plutôt nous mesurer aux autres pays neutres qu'aux nations ravagées par la guerre! Or, comparée avec ces pays-là, notre dette nationale augmente singulièrement.

Le parti socialiste a refusé d'entrer en matière pour le budget militaire, dont les dépenses s'élèvent à 85 millions. Le rapporteur a fait remarquer que l'économie la plus stricte règne dans ce Département, et que tout n'y est pas du travail improductif, puisque beaucoup de main-d'œuvre est employée pour l'habillement et le ravitaillement des troupes.

La Régie des alcools, elle, semble sortir des difficultés financières. Elle réalisera cette année un bénéfice net de plus de 5 millions, après avoir remboursé à la caisse fédérale le reste de l'emprunt que celle-ci lui avait accordé. Ce bénéfice, tout réjouissant qu'il soit, ne doit pas laisser oublier que l'assurance-vieillesse attend 20 à 25 millions par an de la Régie avant de pouvoir débiter, et que seule la réorganisation du régime des alcools pourra les fournir. Quant au budget des C. F. F., M. Geel, comme rapporteur, nous a fait entrevoir un état très grave, dû en partie à la crise économique générale, mais pour une grande part aussi à la concurrence de l'auto-